

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lyne Gladu

<https://www.cadre21.org/membres/0a4fd5ecadcf314c6527a42>

Date d'obtention : 2021-11-19 19:18:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lorsqu'une situation de sextage arrive, il faut se référer à la trousse

Il ne faut pas regarder les photos ou vidéos

si la situation se passe hors école on dirige les parents vers le service de police local

si nous devons voir un ou une élève susceptible d'avoir partagé des photos ou vidéos de sextage, on confisque le cellulaire et on appelle le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir maintenant avoir un outil pour me référer lorsqu'une situation de sextage va arriver.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

les sécuriser en me référant à la trousse et leur offrir de meilleures alternatives pour gérer la situation.

Leur dire aussi au départ que je ne veux pas voir les photos ou vidéos qu'ils ont en leur possession.